Vous avez besoin de contacter INTERPOL ? Réponse de Denis JACOPINI Expert en Cybercriminalité et Protection des Données



De très nombreux internautes nous contactent pour nous demander soit comment contacter Interpol, soit pour savoir si la personne d'Interpol avec laquelle ils sont en contact existe bien. Réponses de Denis JACOPINI, Expert en Cybercriminalité et Protection des Données.

Interpol esrt une organisation internationale de police criminelle. Elle ne peut pas directement être contactée ou saisie par les victimes. De plus, sauf cas particuliers, Interpol ne rentre jamais en contact avec les victimes.

D'ailleurs, vous pouvez lire sur leur site Internet sur leur site Internet à l'adresse suivante : https://www.interpol.int/fr/Contacts/Contacter-INTERPOL

« Les activités criminelles doivent être signalées à votre police locale ou nationale. INTERPOL ne réalise aucune enquête ni arrestation, cela relève de la responsabilité de la police nationale. »

Ainsi, pour que leurs services soient saisis, <u>VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT DÉPOSER UNE PLAINTE</u> auprès de votre Police locale ou Gendarmerie selon les pays. En fonction des éléments constituant votre dossier, les services d'Interpol pourront peut-être se charger de traiter des éléments de votre dossier.

ATTENTION:

De nombreux escrocs se font passer pour Interpol en vous promettant de récupérer votre argent ou pire, pour des victimes ayant récupéré leur argent grâce à une personne d'Interpol. CECI EST AUSSI UNE ARNAQUE

INTERPOL NE CONTACTE JAMAIS LES VICTIMES

C'est juste un moyen horrible d'escroquer encore plus une personne s'étant déjà faite escroquer.

Pour info, CYBERARNAQUES le livre ! https://livre.fnac.com/a11267131/Denis-Jacopini-Cyberarnaques

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

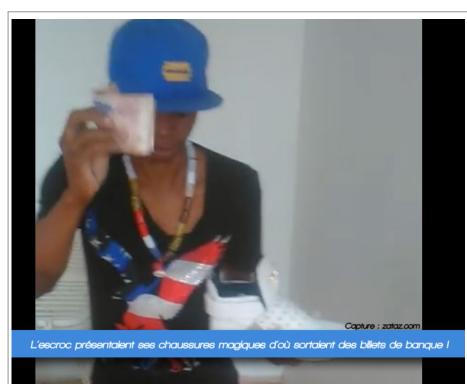
Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes
pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez
plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Contacter INTERPOL

L'arnaqueur Chinaper Chinapa roi de l'escroquerie sur Internet enfin arrêté



L'arnaqueur Chinaper Chinapa roi de l'escroquerie sur Internet enfin arrêté

Il se nomme Chinaper Chinapa, un arnaqueur de Côte d'Ivoire qui vient d'être arrêté. Il arnaquait des hommes et des femmes sur Internet

Les scammeurs, les brouteurs, bref les escrocs qui s'attaquent aux internautes sont légions sur la toile. Ils usent de multiples arnaques pour soutirer de l'argent à leurs victimes. Ils jouent ensuite les « rois » dans leur quartier. Parmi les pièges usités : l'arnaque à l'amour, le wash-wash, la création de billets, le faux mail d'inquiétude d'un proche perdu, la fausse location ou loterie… Pour Chinaper Chinapa, chaussures et portes feuilles magiques en bonus ! Je possède une liste d'une quarantaine d'arnaques possibles mises en place par les brouteurs.

Chinaper Chinapa le chenapant !

L'un des « rois » des brouteurs se nommait Chinape Chinapa. L'amateur de casquettes et baskets « bling-bling » se faisait passer pour un « magicien ». Il affirmait être capable de faire sortir des billets de chaussures, de boite magique. Il avait aussi mis en place des arnaques amoureuses, se faisant passer pour des hommes et des femmes à la recherche de l'âme sœur. Il volait les photos sur Facebook et « chassait », ensuite, sur des sites de rencontres.

J'ai pu croiser cet escroc de Chinaper Chinapa, il y a quelques mois, dans son pays (il se baladait aussi beaucoup au Bénin). Ce « roi » des boites de nuit qui sortait les billets de banque plus vite que 007 son Walther PPK.

Mi juin 2016, l'homme avait été tabassé par des personnes qu'il avait escroquées. Quinze jours plus tard, la police lui mettait la main dessus pour une série d'escroqueries. Arrêté par la police début juillet, détail confirmé par le journal Koaci. Le flambeur s'est retrouvé les menottes aux poignets dans son appartement de Cocody. Il est accusé d'activités cybercriminelles et de multiples escroqueries. Pas évident que sa « magie » fonctionne dans la prison d'Abidjan.

Un ami a besoin de vous

15h, un courrier signé d'un de vos amis arrive dans votre boîte mail. Pas de doute, il s'agit bien de lui. C'est son adresse électronique. Sauf que derrière ce message, il y a de forte chance qu'un brouteur a pris la main sur son webmail. Les courriels « piégés » arrivent toujours avec ce type de contenu « Je ne veux pas t'importuner. Tu vas bien j'espère, puis-je te demander un service ?« . Le brouteur, par ce message, accroche sa cible. En cas de réponse de votre part, l'interlocuteur vous sortira plusieurs possibilités liées à sa missive « J'ai perdu ma carte bancaire. Je suis coincé en Afrique, peux-tu m'envoyer de l'argent que je te rembourserai à mon retour » ; « Je voudrais urgemment recharger ma carte afin de pouvoir régler mes frais de déplacement et assurer mon retour. J'aimerais s'il te plaît, que tu me viennes en aide en m'achetant juste 4 coupons de rechargement PCS MASTER CARD de 250 € puis transmets moi les codes RECH de chaque coupon de rechargement, je te rembourserais dès mon retour« . Je possède plus d'une centaine de variantes d'excuses.

Bien entendu, ne répondez pas, ne versez encore moins d'argent. Attention, selon les brouteurs, des recherches poussées sur leurs victimes peuvent être mises en place. J'ai dernièrement traité le cas d'un brouteur qui connaissait le lieu de résidence du propriétaire du compte webmail que le voyou utilisait. De quoi faire baisser les craintes des amis contactés.

A noter que le scammeur indiquera toujours un besoin de confidentialité dans sa demande : « Je souhaite également que tu gardes ce mail pour toi uniquement. Je ne veux pas inquiéter mon entourage. Y'a t'il un buraliste ou un supermarché non loin de toi ?« .

Remboursement de l'argent volé

Une autre arnaque de brouteurs est intéressante à expliquer. Elle est baptisée « remboursement« . Le voleur écrit aux internautes se plaignant, dans les forums par exemple, d'avoir été escroqués. L'idée de l'arnaque est simple : le voleur indique qu'il a été remboursé grâce à un policier spécialisé dans les brouteurs. Le voyou fournit alors une adresse électronique.

Suivre



ZATAZ.COM Officiel @zataz

Prudence à l'adresse « interpol.police.antiarnaque@gmail(.)com » qui n'est pas celle d' **#interpol** ! L'escroc cherche des personnes escroquées.

23:12 - 14 Mai 2015

۰

1111 Retweets

.

55 j'aime

Derrière cette fausse adresse de policier, un autre brouteur. Il va tenter d'escroquer le pigeon déjà pigeonné. Sa mission, se faire envoyer de l'argent via Western Union, MoneyGram. Certains brouteurs sont à la solde de petits commandants locaux qui imposent un quota d'argent à collecter. En 2013, la cyber police de Côté d'Ivoire estimait que les brouteurs avaient pu voler pas moins de 21 millions d'euros. N'hésitez pas à me contacter si vous avez croisé la route d'arnaques.

Article original de Damien Bancal



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Contactez-nous

Original de l'article mis en page : ZATAZ Brouteur : Chinaper Chinapa roi de l'escroquerie 2.0 — ZATAZ

Le Bénin, capitale de la cyber-arnaque en Afrique de l'Ouest



Le Bénin, capitale de la cyber-arnaque en Afrique de la Ouest

Au Bénin, les cybercriminels sont habituellement connus sous le nom de « Gaymans. » Les premières méthodes d'escroquerie concernaient les réseaux de jeunes se faisant passer pour des homosexuels, pour appâter des personnes de la même orientation sexuelle dans les pays occidentaux, d'où le nom de « Gayman » donné à la plupart des cybercriminels opérant à partir du Bénin.

Le phénomène fait son apparition dans les années 2000 et se caractérise essentiellement par des arnaques en ligne par des individus sans connaissance particulière

informatique, mais avec de solides atouts en psychologie.
Pour Nicaise Dangnibo, le directeur de l''Office central de répression de la cybercriminalité (OCRC), une unité spéciale de la police béninoise, « le phénomène a pris ses racines à partir du Nigeria, l'un des tout premiers pays d'Afrique de l'Ouest confrontés au phénomène de la cybercriminalité.

Avec les premières mesures de rétorsion mises en place par les autorités nigérianes, les cybercriminels se sont massivement délocalisés au Bénin et en Côte d'Ivoire. Ces derniers copiaient sur Internet des photos de jeunes hommes « beaux et musclés » à la recherche de l'âme soeur.

Les méthodes d'escroquerie se sont ensuite diversifiées, pour s'étendre au love chat, au porno-chantage, puis à des montages complexes de fausses affaires.

"Internet a certes révolutionné le monde au point qu'il serait difficile d'imaginer un autre monde sans internet ; mais, autant les coupeurs de routes existent et pourtant nous circulons sur nos routes, autant les flibustiers existent et pourtant nous naviguons sur les eaux ; autant les cybercriminels existeront toujours et nous allons toujours surfer sur le net." Pierre Dovonou Lokossou

Gestionnaire de projets technologiques

Selon Pierre Dovonou Lokossou, gestionnaire de projets technologiques, « la première arnaque via l'Internet au Bénin a eu lieu deux ans après l'arrivée du web dans le pays. Il s'agissait d'un Nigérian se prénommant Christopher qui avait escroqué un pasteur américain (Jim), en se faisant livrer 40 ordinateurs, 10 imprimantes et un millier de bibles, en échange d'un chèque délivré par une banque fictive ».

Pierre Dovonou Lokossou raconte qu'à cette époque, « la plupart des mails indésirables (spams) provenant du Bénin étaient en anglais. La répression des actes de cybercriminalité au Nigéria avait vite fait de déverser au Bénin et dans la sous-région de jeunes Nigérians qui pouvaient désormais poursuivre en toute impunité leurs sales besognes... »

Par la suite, ajoute-t-il, de l'anglais, les spams ont commencé à être rédigés dans un français approximatif, signe qu'avec le séjour de ces cybercriminels anglophones au Bénin, l'apprentissage de la langue française a été mis à contribution. » Mais actuellement, à en croire le gestionnaire de projets, « le phénomène a pris de l'ampleur dans toute la sous-région ouest-africaine ». « Aussi bien des Béninois

que des Togolais et des Burkinabè, des Nigériens et des Ivoiriens s'adonnent à cœur joie à ce cyber-banditisme », précise-t-il.

Il s'agit le plus souvent de propositions de prêts, voire de dons ou d'offres de vente assez diversifiées diffusées sur des sites internet, ou parfois envoyées sous forme de spams aux internautes.

Les offres de vente vont des appareils électroménagers aux métaux précieux en passant par les téléphones portables, les ordinateurs, les véhicules, voire les animaux

Une étudiante en Relations internationales. Adidiath Kitovi, raconte avoir été contactée en 2012 sur le réseau social Facebook par « une Suissesse âgée de 83 ans atteinte d'un cancer au stade très avancé » qui souhaitait lui céder « une fortune héritée de ses parents et qui se trouve dans les coffres d'une banque à Genève ». Appâtée, Adidjath s'était empressée d'envoyer à une adresse indiquée (qui se révèlera inexistante) tous les documents administratifs réclamés par son interlocuteur

avant d'effectuer à l'attention d'un « intermédiaire » basé en Côte d'Ivoire un transfert de 150 000 FCFA représentant « les frais de dossiers ». Par la suite, il ne lui était plus possible de communiquer avec la Suissesse donatrice, ni avec l'intermédiaire en Côte d'Ivoire.

La mésaventure d'Adidjath Kitoyi n'est qu'un cas parmi des centaines, voire des milliers d'autres victimes des cybercriminels.

Pierre Dovonou Lokossou distingue trois catégories de cybercriminels.

La première est celle de ces jeunes qui n'ont pas un emploi légal connu et qui ne fréquentent que les cybercentres ou qui sont toujours avec leur ordinateur portatif et qui ont un train de vie largement au-dessus de la moyenne. Ils changent souvent de motos ou de voitures. Ils peuvent disparaître du quartier pendant des mois et réapparaître pour faire croire aux gens qu'ils étaient en France ou à Abidjan, alors qu'ils étaient en prison ou en cavale; la deuxième catégorie est celle des jeunes vont, soit au collège, soit à l'université, ou qui ont un emploi, mais s'adonnent à la cybercriminalité et à divers autres actes d'escroquerie; la troisième catégorie comporte les jeunes qui sont embauchés souvent par les cyber-bandits de la première ou deuxième catégorie et qui jouent le rôle d'assistants. Ce sont eux qui vont récupérer l'argent à la banque, qui jouent le rôle de secrétaire, d'avocat, de notaire pour confirmer au téléphone que le patron ou "son client" est quelqu'un de "bonne foi"...

Dispositif législatif

De 1997 à ce jour, ce qui n'était alors qu'un cas isolé à l'époque s'est mué en un cas d'école. De 2005 à 2010 notamment, le nombre de jeunes quittant les bancs au profit des cybercafés a considérablement augmenté.

Aujourd'hui encore, le phénomène est palpable et les nombreuses descentes de la police ne découragent pas les malfaiteurs.

A la sous-direction des crimes économiques et financiers de la police béninoise (ex-Brigade économique et financière-BEF), la cellule de lutte contre la cybercriminalité a déjà eu à effectuer plusieurs arrestations.

De source proche de ce service de police, quelques-uns des auteurs de ces forfaits via le web croupissent en prison.

La loi portant lutte contre la corruption, adoptée en 2011, qui y consacre tout son chapitre XV (« Des infractions cybernétiques, informatiques et de leur répression »), condamne fermement la cybercriminalité.

L'article 124 dispose notamment : « Quiconque a procédé à la falsification de documents informatisés, quelle que soit leur forme, de nature à causer un préjudice à autrui, est puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de deux millions de francs CFA à vingt millions. » Mais du dispositif législatif à la réalité sur le terrain, semble exister un grand fossé.

La note d'alerte de l'ambassade de France au Bénin citée plus haut est sans ambages :

Toutefois, des réflexions existent sur le plan local en faveur de la lutte contre la cybercriminalité.

En 2010, le professeur agrégé de droit, Joseph Djogbénou, concluait ainsi une étude intitulée « la cybercriminalité : enjeux et défis pour le Bénin » :

« Le cybermonde appelle la cybercriminalité. A la lumière de l'ensemble de ces considérations, la réponse nationale devra répondre à une double exigence de cohérence. En premier lieu, elle doit, et il ne saurait en être autrement, tenir compte de la convention de Budapest avec laquelle elle doit nécessairement être compatible. En second lieu, elle doit forcément s'inscrire dans un environnement régional propice. La situation est donc mûre (à notre sens) pour un instrument régional en la matière. Toutefois, il faut sur ce sujet un changement d'approche. En effet, l'examen des travaux réalisés jusqu'ici montre que la cybercriminalité n'est pas traitée de façon spécifique, mais comme un aspect particulier de la criminalité organisée. Ici encore c'est aux experts béninois et africains de mettre en exergue la nécessité et l'exigence d'une approche spécifique de la question. C'est à ce prix que l'Afrique parviendra à s'arrimer à la révolution post-industrielle en cours. »

Pour sa part, le gestionnaire de projets technologiques, Pierre Dovonou Lokossou appelle à éviter le piège de la résignation : « Internet a certes révolutionné le monde au point qu'il serait difficile d'imaginer un autre monde sans internet ; mais, autant les coupeurs de routes existent et pourtant nous circulons sur nos routes, autant les flibustiers existent et pourtant nous naviguons sur les eaux ; autant les cybercriminels existeront toujours et nous allons toujours surfer sur le net. » Le plus urgent, selon lui, « c'est que nos autorités prennent le taureau par les cornes pour freiner de facon drastique ce fléau qui n'honore pas le Bénin et la sousrégion ouest-africaine.

Article original de Virgile Ahissou



enis JACOPINI est Expert Informatique assermenté vécialisé en cybercriminalité et en protection des

- Expertises de systèmes de vote électronique :
- Formations et conférences en cyhercriminalité :
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Original de l'article mis en page : Le Bénin, capitale de la cyber-arnaque en Afrique de l'Ouest — SciDev.Net Afrique Sub-Saharienne